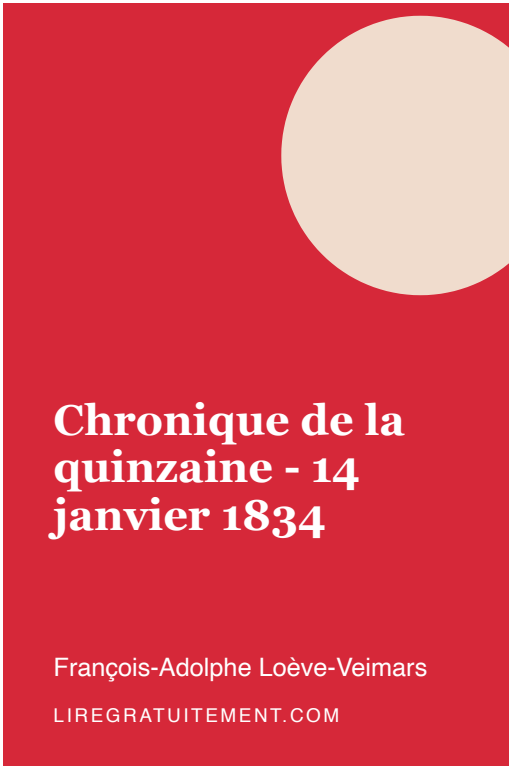


Chronique de la quinzaine - 14 janvier 1834

François-Adolphe Loève-Veimars

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

Chronique de la quinzaine - 14 janvier 1834

Retour à la liste

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

14 janvier 1834.

L'année 1834, ouverte d'une manière toute pacifique par le discours prononcé par M. Pozzo di Borgo, à la tête du corps diplomatique, a failli déjà être marquée par une rupture. Il n'était question, pendant cette dernière semaine, que du discours de M. Bignon en faveur de la Pologne, de l'adhésion de M. de Broglie à ce discours de M. Bignon, et de la rétractation faite le lendemain par le ministre. En général, le ministère a débuté singulièrement dans cette nouvelle session, et la confusion qui a régné dans ses actes montre suffisamment celle qui se trouve dans ses doctrines. Au point que notre chronique sera cette fois une véritable histoire des variations.

M. Guizot, l'un des plus ardens protecteurs de M. Persil, a d'abord abandonné M. Persil. Vivement attaqué par M. Mauguin sur la question des forts détachés, sur l'état de siége, et sur ses projets contre le jury, le ministère, guidé par la main de M. Guizot, a prudemment fait retraite. « Les forts détachés ont inspiré une terreur puérile, a dit le ministre ; voyez plutôt les forts détachés de Lyon qui s'achèvent, et dont la population lyonnaise ne s'occupe pas. Il est vrai que s'il arrivait du désordre à Lyon et que les forts détachés pussent les réprimer, ce serait un bien pour la ville et le pays. » D'après cela on devait s'attendre à voir le mi-

nistre annoncer que le pouvoir abandonnait moins que jamais le projet des forts détachés, et que la chose étant utile et bonne, il allait s'y livrer avec ardeur. Nullement. Il a annoncé à la chambre que le gouvernement attendrait un temps plus favorable. Nous savons, en effet, que le général Bernard, chargé de la levée des forts, a reçu l'ordre de remettre les plans dans ses cartons jusqu'au printemps prochain. Mais on ne peut douter que ces travaux ne soient repris quelque jour, car le haut personnage qui les a conçus, les regarde comme la condition sine qua non de l'affermissement de son pouvoir et de sa sécurité.

Quant à M. Persil, l'ennemi personnel des jurés, comme M. de Saint-Chamans, qui, sous la restauration, s'était déclaré l'ennemi personnel des épiciers, M. Guizot n'a pas hésité à en faire le sacrifice. Le ministère, qui a fait hautement soutenir, par le Journal des Débats, les idées de M. Persil sur le jury ; le ministère, qui a porté M. Persil à la vice-présidence ; le ministère, à qui M. Persil communique tous ses actes d'accusation, ne partage pas le moins du monde ses opinions. M. Persil est un avocat qui exagère comme tous les avocats, a dit poliment M. Guizot. Quand M. Persil déclare, en pleine cour royale, que le roi doit gouverner et administrer, que l'illégalité est souvent indispensable, que le jury, tel qu'il est, est une institution dangereuse ; quand il demande les têtes de vingt accusés contre lesquels on ne peut trouver une seule charge un peu fondée, il faut le laisser dire et le laisser faire, M. Persil, exagère. Quand M. Persil s'écrie : « Guerre à mort à ceux qui abusent de la liberté, » c'est, selon M. Guizot, une figure de langage, un mythe, une fiction. Peu s'en faut que le ministre ne fasse du procureur-général un poète à qui il faut passer ses écarts d'imagination, mais un poète tragique de l'école de

M. Hugo, qui ne manque jamais d'appeler le bourreau au cinquième acte.

Malheureusement pour le ministère, M. Guizot ne s'est pas montré aussi prudent, et de composition aussi facile, en ce qui touche son principe de quasi-légitimité. Il faut admirer la persévérance avec laquelle M. Guizot cherche à établir ce dogme. Dans chaque session, il le développe et l'étend avec un nouveau courage. Ce sont ses forts détachés à lui ; il n'y a pas de sauvegarde pour sa royauté sans ce principe. Sous les règnes de Charles x et de Louis xviii, M. Guizot et ses amis avaient placé cette haute puissance de conservation dans la légitimité, sans laquelle le pays tout entier devait s'écrouler. Une autre royauté étant devenue possible, en dépit de ces prédictions, le dogme a été transporté à la royauté nouvelle, car ce qu'on veut avant tout, c'est anéantir le dangereux principe de la souveraineté populaire, qui oblige les souverains à respecter les lois et à ne pas violer la constitution qu'ils ont jurée librement. M. Guizot a donc complété cette fois son système en déclarant que le peuple n'avait pas eu le choix d'un roi aux journées de juillet, parce qu'on ne fait pas ainsi des rois par la volonté d'un peuple, et que, pour occuper le trône, il faut être appelé à y monter par une volonté d'en haut, être prince, prince né sur les marches de ce trône qu'on veut gravir, en un mot, a dit ingénuement le ministre, parce qu'il faut être du bois dont on fait les rois. L'empereur Nicolas, qui ne passe pas pour un démocrate, répondait d'avance à cette partie du discours de M. Guizot, lorsqu'il se refusait à reconnaître Louis-Philippe, en donnant pour motif que les souverains cesseraient d'être en sûreté chez eux s'ils admettaient une seule fois que leurs cousins ou leurs proches pareils pussent ainsi facilement prendre leurs places. L'empereur Nicolas est de l'avis de M. Dupin, il a reconnu

Louis-Philippe, quoique Bourbon ; et M. Dupin, qui n'est pas toujours de son propre avis, a soutenu encore dans cette session, et avec son talent ordinaire, ses opinions de l'an passé. Ce discours de M. Dupin, l'un des plus remarquables qu'il ait prononcés, s'adressait moins à M. Berryer et au parti légitimiste, auquel M. Dupin semblait répondre, qu'à M. Guizot et à ses amis les doctrinaires. M. Berryer était absent de la chambre au moment où M. Dupin monta à la tribune pour le réfuter ; mais le soir, rencontrant son collègue dans un salon, il lui dit gaiement : « On m'a conté ton discours. Il paraît que tu as rudement fustigé Guizot sur mes épaules. » Le président de la chambre, qui ne dissimule pas son antipathie pour les doctrinaires, se mit à rire et ne s'en défendit pas.

L'incident de M. de Broglie et de M. Bignon n'a pas été plus favorable à ce malheureux ministère, qui s'écroule de toutes parts, et qui ne tient encore un peu que par la volonté supérieure qui le domine, et à laquelle il s'est condamné à obéir aveuglément, sans user même du droit de remontrance.

On disait, et nous ne nous faisons l'écho de ces bruits que parce que l'évènement les a bien complètement démentis, on disait, le jour où l'honorable M. Bignon prononça son discours en faveur de la Pologne, qu'il n'avait parlé ainsi qu'à la sollicitation du ministère. On disait encore que nos ministres voulaient avoir une occasion de rejoindre l'opposition sur son terrain, et d'y recueillir quelque popularité par un langage ferme et digne. On ajoutait qu'en jetant ainsi dans la chambre quelques paroles hostiles à la Russie, le ministère se donnerait les moyens de lui faire voter d'urgence les crédits supplémentaires de la guerre ; mais tous ces bruits divers n'étaient pas fondés. Tout le discours de

M. Bignon se portait sur ce paragraphe du projet de l'adresse. « La France, en sa qualité de partie dans les grands contrats européens, a supporté et supporte avec un rare désintéressement l'état de possession si onéreusement établi à son préjudice. Elle n'a fait aucun effort pour le changer, mais par cela même elle n'a reconnu et ne peut reconnaître à aucune puissance le droit de détruire ou d'altérer sans elle ce qui a été établi avec son concours, ou ce qui existe en vertu d'un assentiment antérieur. » Ce n'est pas la France qui veut les traités de 1815, disait M. Bignon ; mais, puisqu'elle veut bien les supporter, du moins elle a le droit, et elle est disposée à le faire valoir, d'exiger que les puissances se renferment dans la part qu'elles se sont faite. — Or, les traités de 1815 n'admettaient pas que la Pologne deviendrait une province de la Russie, et la mer Noire un lac russe.

Les paroles de M. Bignon devaient avoir un retentissement d'autant plus grand dans le monde politique qu'on y connaissait les alarmes éprouvées depuis quelques jours par le ministère au sujet des affaires étrangères.

On a vu quelles discussions a fait naître, entre les journaux de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne, la découverte toute récente d'un traité entre la Prusse et l'Autriche, destiné, disait-on, à garantir l'intégrité de l'empire ottoman. Il paraît que par ce traité les deux puissances contractantes se bornent à déclarer que, dans le cas où Mahmoud serait privé du trône et sa maison éteinte ou écartée de la succession, l'Autriche et la Prusse, d'accord avec la Russie, s'uniraient pour empêcher que le trône de Constantinople ne tombât entre les mains du pacha d'Égypte ou d'un membre de sa famille. Ainsi Méhémet-Ali est traité par les trois puissances comme le fut Napoléon. Une sainte-alliance of-

fensive et défensive est formée contre lui, c'est-à-dire contre l'influence de la France en Orient, puisque, par un bien faux principe, le pacha d'Égypte a été adopté par notre gouvernement comme le représentant de la civilisation.

M. de Lamartine, qui vient de prendre place à la chambre, y a traité cette question avec une abondance de vues bien remarquable, et surtout avec une réserve diplomatique qui donnerait lieu de croire qu'il était informé, de bonne source, de la teneur de ce traité. Nous regrettons seulement qu'un homme doué d'une si haute intelligence ait pu se laisser prendre aux faux-semblans de civilisation du gouvernement égyptien. Il suffit d'avoir franchi les portes d'Alexandrie, et même d'avoir examiné attentivement la capitale pour reconnaître que le gouvernement du pacha est le régime le plus oppresseur, le plus destructif de toute notion de justice et d'humanité, qui ait jamais paru sur la surface de la terre. Tous les élémens de civilisation que le gouvernement turc a laissé germer dans l'empire ottoman, toutes les vertus privées que M. de Lamartine a reconnues parmi les Turcs, et auxquelles, ainsi que tant d'autres voyageurs, il se plaît à rendre justice, disparaîtraient en peu de temps sous le sabre des Arabes. Il faut avoir remonté le Nil et vu les misérables habitans des campagnes de l'Égypte forcés de vendre à vil prix au pacha le produit du champ qu'ils cultivent, pour se faire une idée de l'avilissement de ce peuple. Quoi qu'il en soit, le pacha est l'allié de la France, et c'est la France qu'on exclut du partage possible de l'Orient, par le traité en question. L'adhésion donnée publiquement par M. de Broglie à la protestation de M. Bignon, contre la non-exécution des traités de 1815, lui avait été certainement arrachée par cet acte si hostile à la France.

L'humeur de M. de Broglie, son juste mécontentement devons-nous dire, et le besoin qu'il éprouvait de s'épancher devant les chambres, tenaient encore à une autre cause.

On connaît maintenant le motif des mésintelligences qui se sont élevées entre la France et le roi de Suède. Les hommes politiques et surtout ceux qui ont eu des rapports avec le roi Charles-Jean, se refusaient à croire que l'éloignement qu'il montrait depuis quelque temps pour le gouvernement français, tenait à une cause aussi pitoyable que la représentation d'un vaudeville offensant pour lui. Le doigt de la Russie se montre encore dans cette affaire. La Russie, qui se retrouve partout faisant des traités secrets défavorables à la France, n'a pas laissé ses diplomates inactifs à Stockholm. Prévoyant le cas d'une guerre soit avec l'Angleterre soit avec la France, et peut-être avec ces deux puissances ensemble, le cabinet russe s'est déjà assuré, par son traité avec la Turquie, contre l'entrée d'une flotte dans la mer Noire. On sait aujourd'hui qu'un des articles de ce traité confie aux Russes la défense des Dardanelles, et oblige les Turcs à fermer le canal de Constantinople aux vaisseaux de guerre de toutes les puissances. Tranquille du côté d'Odessa et du midi de la Russie, l'empereur Nicolas a voulu se donner une sécurité pareille dans la Baltique, et se délivrer de toute inquiétude pour Cronstadt et Pétersbourg. Or, la Suède tient la clé du détroit du Sund, comme la Russie tient la clé des Dardanelles, et il fallait à tout prix mettre une main sur le roi Charles-Jean, tandis qu'on étendait l'autre sur Mahmoud. On assure qu'un traité secret signé entre la Suède et la Russie renforce et renouvelle le casus fœderis qui existait entre ces deux puissances, et que la rupture des liaisons amicales qui attachaient la Suède à la France, depuis et avant le traité de Westphalie, est une des premières conditions de ce contrat.

Qu'on relise maintenant les paroles de M. de Broglie, qu'on pèse les termes dans lesquels il appuya la motion de M. Bignon, et qu'on dise s'il n'a pas rempli un devoir de conscience et de probité ? Quelle modération dans les paroles du ministre dont le cœur devait cependant déborder d'amertume et de chagrin ! M. Bignon s'était contenté de dire que dans le cas où il surviendrait des changemens qui altéreraient le mode d'existence de quelques nations ou les délimitations de leur territoire, la France ne pourrait reconnaître de tels changemens opérés en violation des traités, et qu'elle protesterait. M. de Broglie répondit qu'il pensait comme M. Bignon, et que le ministère s'efforcerait de faire ce que l'organe de la commission demandait. Un vif mouvement d'approbation de la chambre répondit aux paroles du ministre, et il se retira certain d'avoir bien agi, content de la chambre et justement satisfait de lui-même.

Le soir, quand M. de Broglie se rendit au conseil, la haute volonté qui préside aux affaires avait déjà exprimé aux ambassadeurs des grandes puissances la douleur que lui faisait éprouver le discours de M. de Broglie. M. de Broglie avait été complètement sacrifié dans cette conférence ; c'était, disait-on, un esprit fougueux qui portait une générosité de jeune homme dans les affaires, un homme de premier mouvement, un homme dangereux ; on dit même que dans l'impatience et l'humeur que causa son algarade, on était allé jusqu'à le traiter de pauvre honnête homme. D'après tout cela, on sent que M. de Broglie fut très mal reçu.

La séance fut animée, violente. M. Thiers, qui se garde bien de s'exposer aux épithètes qui avaient été lancées à M. de Broglie, entra, comme de raison, dans toutes les vues du maître, et jappa

avec une ardeur inouie contre le ministre des affaires étrangères. Mais M. de Broglie resta inébranlable, et il défendit sa conduite et ses convictions avec la hauteur de vues et la noblesse d'esprit qu'on lui connaît, jusqu'au moment où M. Guizot le supplia de céder. Enfin l'ascendant de M. Guizot l'emporta sur la justice et la raison, et M. de Broglie promit de monter à la tribune le lendemain pour rétracter ses paroles de la veille.

On juge de la douleur qu'éprouva le ministre, et du combat qu'il se livra. Son discours du lendemain fut concerté avec ses collègues, un long discours auquel contribuèrent M. Thiers et M. Guizot, et que M. de Broglie n'eut pas la force de prononcer. On l'a entendu dire depuis que, déjà malade lorsqu'il monta à la tribune, la tête lui tournait en parlant, et qu'il ne songeait qu'au moment de descendre de cette brûlante sellette. On sait qu'il éprouva une congestion cérébrale en regagnant son banc, et que, sans d'abondantes saignées qui le sauvèrent, il eût payé de sa vie cette fatale condescendance.

Dans ce malheureux discours où la main qui mène tout se faisait sentir à chaque ligne, le ministre se condamnait à dire que l'Italie ne devait pas inspirer la moindre inquiétude, que la diète de Francfort n'avait jamais songé à attaquer l'indépendance des états secondaires de l'Allemagne, que la seule question importante, celle d'Orient, se présentait sous un aspect rassurant ; que le traité de Constantinople ne changeait rien aux affaires, que l'ordre légal régnait à Lisbonne, que l'Espagne devenait tranquille, en un mot que tout est au mieux dans le meilleur des mondes possibles. Et quand le ministre, écrasé sous ces paroles d'optimisme, tomba en défaillance, M. Thiers escalada joyeuse-

ment les degrés de la tribune, et vint encore renchérir sur son collègue.

Dans son discours, M. Thiers invoquait la force de l'opinion. Il faut bien reconnaître cette force de l'opinion et lui rendre hommage. C'est elle qui a réduit M. Thiers à n'avoir aucune importance dans la chambre, et à n'être écouté que comme un homme d'esprit, amusant, ingénieux parfois, mais toujours sans conséquence. Si M. Thiers n'a jamais d'autre raison pour se retirer que ce mouvement de conscience qui portait, il y a peu de jours, M. de Broglie à donner sa démission, on peut prédire à M. Thiers un long ministère. Pour M. de Broglie, dominé encore une fois par l'ascendant de M. Guizot, il s'est décidé à garder son portefeuille qui doit lui sembler bien lourd aujourd'hui.

De tous ces débats, il est résulté une adresse dont chaque mot est un blâme de la conduite des ministres, et que le ministère a été forcé d'accepter. Nous le répétons, cette adresse doit peser d'autant plus cruellement sur le ministère, que dans la discussion qu'elle a fait naître, il a vu repousser son candidat à la vice-présidence, qu'il a été forcé de le désavouer hautement, de blâmer ses discours officiels, de renoncer au projet sur les forts détachés, à toute modification de l'institution du jury ; que les ministres ont été obligés de venir se réfuter les uns les autres, et enfin que l'un d'eux a été mortellement blessé sur le champ de bataille. En Angleterre et dans tout gouvernement représentatif qui ne serait pas illusoire, un tel ministère eût déjà disparu et pris la fuite au bruit des sifflets de la nation.

Un grand bal a eu lieu cette semaine au château des Tuileries. Dès huit heures du soir, une foule immense remplissait les appartemens et envahissait jusqu'au grand salon, où le roi était oc-

cupé à donner audience au corps diplomatique. On a remarqué, dans ce bal, l'absence du duc d'Orléans qui est parti pour Bruxelles, et la présence de M. Mauguin et d'un certain nombre de membres de l'opposition. La manière tout au moins très franche et très loyale dont M. Odilon Barrot et M. Mauguin se sont déclarés partisans de la monarchie constitutionnelle, les place et les dessine nettement aujourd'hui, au milieu de l'opposition plus vive qui prévoit et désire une autre forme de gouvernement. Personne n'a donc été surpris de voir les députés de cette nuance aux fêtes du château.

Pour M. le duc d'Orléans, qui ne s'est pas rangé, que nous sachions, dans les rangs de l'opposition anti-dynastique, on paraissait étonné de son brusque départ pour Bruxelles. Un journal avait répandu le bruit qu'une fâcheuse aventure, bien pardonnable à un prince de son âge, une surprise nocturne et la nécessité de laisser calmer la colère d'un mari ou d'un frère offensé, avaient nécessité ce voyage si imprévu. Il n'en est rien, Le héros du drame dont il est question n'est pas le jeune prince. L'honneur et le scandale en reviennent à un certain général de l'empire que ses exploits amoureux ont rendu plus célèbre que ses campagnes, et dont l'âge n'a pas ralenti les ardeurs, si l'on en croit les bruits qui circulent. Pour le duc d'Orléans, d'autres motifs ont, dit-on, causé son éloignement.

On assure que le jeune prince se plaint beaucoup du triste rôle qu'on lui fait jouer, et surtout de la parcimonie avec laquelle on lui distribue chaque mois sa part de la liste civile. On sait que les chambres lui ont alloué un million par an pour les dépenses de sa maison. Il paraît que la liste civile ne lui accorde que 24,000 fr. par mois, et qu'elle retient ainsi à son bénéfice plus de

700,000 fr. sur les revenus du prince. Une remontrance paternelle un peu vive, qui lui fut faite à propos de cette fastueuse loge d'Opéra qu'il a fait décorer récemment, a occasionné une discussion, à la suite de laquelle le prince est parti pour aller passer quelque temps près du roi Léopold. Le roi des Belges n'a sans doute pas entendu sans émotion les doléances de son beau-frère. Le million qu'il attend doit être encore dans les coffres de la liste civile près de celui que réclame le duc d'Orléans, et il sera difficile de les faire sortir de ce trésor qui s'ouvre si souvent pour se grossir, mais rarement pour se diminuer. Toutefois il serait injuste de blâmer un père qui a incontestablement le droit de régler les dépenses de son fils, et il faut reconnaître qu'il y a de la prévoyance à ne pas laisser dans les mains d'un prince de vingt ans une somme aussi considérable qui pourrait l'entraîner dans des excès de dissipation. Mais alors ce serait un devoir pour la liste civile, un devoir exigé par la probité, que de restituer à l'état l'excédant inutile, et de ne pas détourner à son profit une somme de sept cent mille fr. sur un million affecté par les chambres à une dépense toute spéciale. Sept cent mille francs ! c'est plus qu'il ne faut pour suffire aux frais de l'instruction primaire dans quarante départemens, et puisque cette somme est inutile aux plaisirs du duc d'Orléans, ne serait-il pas juste de la rendre aux pauvres contribuables qui l'ont fournie avec tant de peine ?

MM. Grégoire et Collombet viennent de donner une traduction des Oeuvres de Salvien , prêtre chrétien du v siècle, né à Cologne, et qui vécut dans le midi de la France, à Lérins et puis à Marseille. Salvien est un des plus éloquens témoins de cette période qui s'abîma dans l'invasion des barbares ; il la peint avec des traits de douleur et d'âpre indignation contre la corruption et la lâcheté de l'empire, avec des accens de prophétie lamentable

qui l'ont fait surnommer le Jérémie de son siècle. Son célèbre traité du Gouvernement de la Providence est le tableau le plus fidèle de ce grand et unique moment dans l'histoire du monde. Le Bossuet rude de cet âge y justifie en traits sublimes la Providence des succès qu'elle accorde à toutes ces nations barbares, dont elle use comme de fléaux. On n'a jamais mieux compris qu'en lisant la corruption et l'imbécillité du vieux monde dénoncées par Salvien, la nécessité de cette infusion de sang barbare pour tout retremper et tout rajeunir. Les traducteurs ne se sont pas bornés à nous donner ce traité du Gouvernement de Dieu et celui contre l'Avarice ; ils ont traduit aussi des lettres familières de Salvien où l'on voit l'intérieur d'un ménage chrétien d'alors, et un de ces cas nombreux dans la vie des saints de ce temps, deux époux se privant par vertu chrétienne des plus légitimes tendresses, et habitant ensemble comme frère et sœur. MM. Grégoire et Collombet, dans cette publication estimable, n'ont pas été mus seulement par des raisons d'étude et de choix historique et littéraire ; un sentiment religieux, qui est celui d'une si notable partie des jeunes générations de notre temps, les a poussés à cette entreprise utile dont ils se sont acquittés avec élégance et bonheur. Ce même zèle de chrétiens studieux les porte à nous promettre de donner successivement les œuvres de Vincent de Lérins, de Sidoine Apollinaire, les lettres de saint Jérôme. S'il nous était permis de leur exprimer un vœu, ce serait que leur choix tombât de préférence sur ceux des auteurs ou des ouvrages qui n'ont pas été traduits encore. Une publication comme celle de Salvien devrait être naturellement l'occasion d'examiner cet auteur original et de retracer avec quelque détail la société et la littérature chrétienne d'alors. Nous croyons savoir qu'un de nos collaborateurs s'occupe en ce moment d'un tel travail, qu'il professera avant peu avec sa

profondeur et sa sagacité ordinaire. Ce sera le temps d'y revenir. Ainsi les études religieuses renaissent de toutes parts, et il se manifeste un mouvement non douteux de restauration du christianisme par la science.

À M. LE DIRECTEUR DE LA REVUE DES DEUX MONDES.

C'est par erreur sans doute que vous avez avancé dans votre dernier Numéro, que M. Champollion le jeune m'avait précédé en Égypte, et s'y était rendu en 1818. J'ai précédé M. Champollion à Thèbes, et je revenais de ce voyage qui avait pour but la possibilité de transporter l'obélisque de Louqsor en France, lorsque M. Champollion quittait Toulon en 1828 et non en 1818. C'est parce que j'avais déjà été en Égypte et proposé l'opération du transport des obélisques que je fus nommé commissaire du roi en Orient et membre d'une commission composée de MM. Alex. Delaborde, l'amiral Makau, le baron de Tupinier, conseiller d'état, le général Livron et M. Drovetti, ancien consul-général en Égypte ; cette commission était présidée par le ministre de la marine.

M. Champollion avait écrit depuis au ministre, mais ce ne fut point son projet qui fut accepté pour le transport de l'obélisque. Ce fut celui de M. Roland, inspecteur-général des ingénieurs de la marine, qui proposa de faire construire l'allège qui porte maintenant l'obélisque de Louqsor, et je fus chargé d'obtenir du pacha Méhémet-Ali la cession de ce monument pour la France, négociation relative aux arts, que j'ai eu le bonheur de conduire heureusement, puisque le résultat a permis à M. Lebas, ingénieur habile, d'embarquer, après des difficultés sans nombre, ce monument précieux, et à M. de Verninac, commandant le bâtiment qui

devait porter ce monolithe, de déployer autant d'habileté que de persévérance.

M. Alex. Delaborde eut aussi la pensée, à son retour d'orient, de faire élever l'un des obélisques de Louqsor sur l'une des places de Paris ; il présenta à la commission un projet de M. le capitaine de vaisseau Besson, brave et digne officier français au service du vice-roi d'Égypte.

M. Champollion le jeune, qui le premier a traduit les hiéroglyphes qui couvrent l'obélisque, mérite d'ailleurs, par ses travaux archéologiques et ses découvertes sur les écritures des Égyptiens, la reconnaissance de l'Europe tout entière ; c'est une assez belle part de gloire et de renommée, pour que ses amis n'envient à personne le mérite d'une mission confiée à un homme qui compte quelques travaux dans les arts depuis vingt-cinq ans, et qui aime à rendre la plus éclatante justice au génie et aux immenses talens de M. Champollion.

Veuillez, monsieur, agréer les assurances des sentimens les plus distingués de votre très humble serviteur,

A. Taylor.

Sources et licence

Texte : https://fr.wikisource.org/wiki/Chronique_de_la_quinzaine_-_14_janvier_1834. Domaine public ; transcription Wikisource CC BY-SA 4.0. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.